DOC 1:

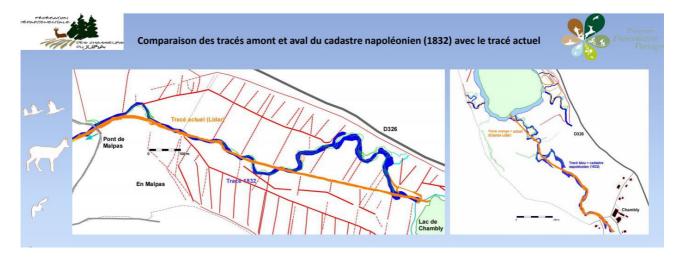
PROJET DE RESTAURATION DU LAC ET SON MARAIS

(ce document a été réalisé à partir des données de la FDC)

Au fil des années cette zone naturelle a subit des modifications humaines, impactant son état, son marais et sa biodiversité.

De 1956 à 1974, la succession de rectification du lit et curage du Hérisson, en 1982 par la création de drains et extension du réseau de fossés dans le marais, pour réaliser des plantations, à modifier son aspect : d'un marais absent de végétation arbustive et arborescente à cette période, il s'est peu à peu végétalisé suite à son assèchement pour arriver à son aspect actuel de boisement.

En amont, suite aux travaux de rectification du Hérisson et à l'abaissement du niveau du lac, là aussi la végétation arbustive et arborescente a pris le dessus.



Bilan de santé du lac et son marais

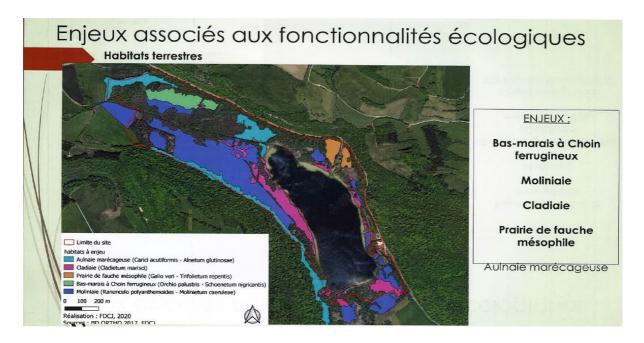
Les études (topographie, bathymétrie, pédologie, morphologie du cours d'eau, qualité et quantité des eaux, habitats et biodiversité...) réalisées ces dernières années après l'achat du lac, a mis en avant un complexe de milieux humides à fort potentiel fonctionnel : hydrologique, biogéochimique et écologique.

A travers la présence d'enjeux forts en termes de biodiversité via différents habitats terrestres :

- Bas-marais à Choin ferrugineux
- Moliniaie
- Cladiaie
- prairie de fauche mésophile
- Aulnaie marécageuse

d'espèces inféodées remarquables

- gentiane pneumonanthe
- choin ferrugineux
- azuré des mouillères
- Damier de la Succise
- -criquet palustre
- Vertigo étroit



Mais c'est sans compter également sur des espèces invasives dues en partie à ces modifications :

- solidage géant
- impatiens balfouri
- renouée du japon
- elodea canadensis

Les études ont permis également de vérifier les fonctionnalités hydrologiques du lac et son marais, par l'installation de capteurs au niveau de l'eau et dans le sol. Ces résultats ont montré la forte variation du niveau du lac avec une amplitude de 1,7 m entre l'hiver et l'été. Niveau fortement influencé par le débit du Hérisson. La zone littorale exondée est impactée dès le printemps en dessous de sa côte d'immersion, entraînant une perte de fonctionnalité.

L'état actuel du Hérisson (plus canalisé), conduit à fortement drainer le marais avec une baisse importante de la nappe en été. Les apports karstiques en bordure des coteaux limitent cet effet.

En conséquence, ces travaux ont eu pour effets au fil du temps :

- l'assèchement du marais et la fermeture du milieu
- le développement d'espèces invasives
- l'abaissement du niveau du lac en période de basses eaux
- une forte variation du niveau du lac avec assèchement des zones littorales
- une perte de fonctionnalités et de diversité des milieux

Le projet de restauration et les objectifs opérationnels

Les enjeux sont :

- restaurer les fonctionnalités hydrologiques et écologiques du site

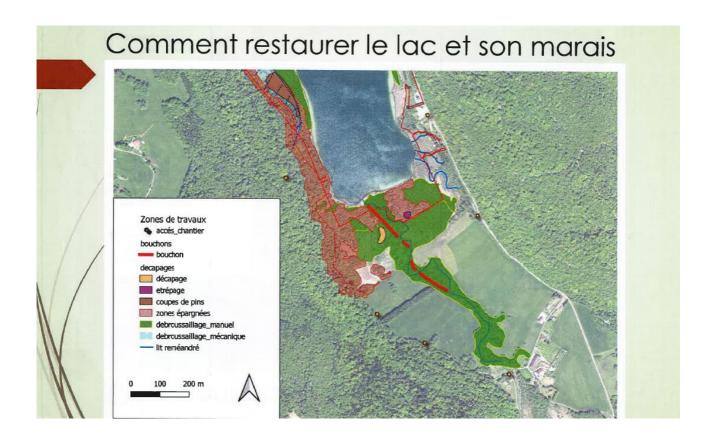
les opérations envisagées :

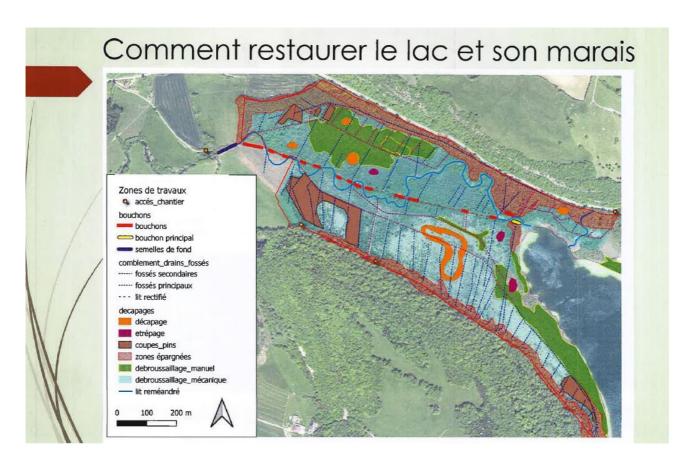
- réouverture du milieu et réactivation des sols (turbification : remise en service de créationde tourbe naturelle)
- comblement du réseau de drains et fossés du marais
- reméandrage du Hérisson en amont et aval (redonner son cours d'origine au Hérisson)
- réhausse du niveau d'étiage du lac (retour u niveau naturel et historique)

Cette opération nécessite donc une concertation avec tous les acteurs, propriétaires et utilisateurs du foncier, commune de Doucier.

Bénéfices attendus:

- réhaussement du niveau de la nappe d'accompagnement du Hérisson
- réhaussement du niveau du lac avec ennoiement des zones littorales
- meilleure qualité physico-chimique des eaux
- diversification des habitats et des espèces
 - réouverture du marais et développement d'un cortège floristique adapté





Déroulement des travaux :

- autorisations administratives nécessaires (Préfecture, DDT, OFB et DREAL)
- intervention lors de périodes sèches ou de gel pour réduire l'impact
- utilisation de matériels ou procédures adaptés
- travaux sur 2 années (2022-2023)

Coût prévisionnel du projet de restauration : 1 450 000 € HT

partie aval du Hérisson : 680 000 € partie amont du Hérisson : 196 000 € zone humide N et SW : 472 000 €

sources SE : 102 000 €